

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-80

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2020-80

**Convention cadre triennale de partenariat 2020/2022 entre Bordeaux Métropole et Gironde tourisme -
Convention de partenariat 2020 - Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 4 millions de nuitées taxées sur la Métropole bordelaise au 30 septembre 2019 (hors Airbnb) et une recette de la taxe de séjour s'élevant à 4 770 886 € (soit +3% par rapport à la même période en 2018), le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale.

Le tourisme à Bordeaux a généré en 2018 :

- Plus de 7 millions de visiteurs
- 120 congrès accueillis dont 57 internationaux représentant 290 000 journées congrès soit un total estimé de retombées économiques de 76 millions d'euros.
- 6,8 millions de passagers à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 2018 (+ 9,3 % par rapport à 2017)
- 15 millions de voyageurs en gare de Bordeaux St-Jean
- 44 escales maritimes, 33 300 passagers (+ 20 % de passagers par rapport à 2017)
- 26 242 croisiéristes pour 206 croisières au départ de Bordeaux (+ 5,4 % par rapport à 2017)
- 420 000 visiteurs à La Cité du Vin
- 855 600 visiteurs dans les musées et lieux d'expositions
- 842 000 visiteurs accueillis à l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM)

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le département de la Gironde transfère la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif a été détaillé dans une convention cadre triennale validée en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 mars 2017 (délibération n° 2017-109) aujourd'hui expirée, qu'il vous est proposé de renouveler pour la période 2020-2022.

Cette convention pluriannuelle 2020-2022 définit une enveloppe globale maximale de 540 000 euros correspondant à une subvention de :

- 180 000 € pour 2020
- 180 000 € pour 2021
- 180 000 € pour 2022

Par ailleurs, il a été précisé qu'il n'y aurait aucun droit acquis à l'octroi de telles subventions ou au renouvellement des subventions versées sur l'exercice précédent.

Pour l'année 2020, vous trouverez ci-joint, la convention annuelle et ses annexes relatives au programme d'actions et au budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2020, d'un montant de 180 000 € peut être arrêté.

Bilan du programme d'action de la convention cadre triennale 2017-2019 :

Axe 1 - Renforcer la notoriété et l'attractivité de la Gironde en capitalisant sur les marques majeures

- Participation au contrat de destination Bordeaux 2015-2017 porté par l'OTCBM :
- Valorisation du territoire auprès des professionnels
- Participation aux salons internationaux et festivals
- Édition de guides : Guide du Routard Gironde 2017 / Petit Futé 2017 / Relais Routiers 2017
- Relations presse et réseaux sociaux
- Rayonnement de la Métropole à travers le Bureau d'accueil des tournages (référencement de 350 techniciens et 250 comédiens, 461 jours de tournage en Gironde).

Axe 2 - Développer l'itinérance pour mieux diffuser les flux

- Campagne de communication (éditions, affichage, reportages, opérations croisées avec des partenaires etc.)
- Relations presse et réseaux sociaux (accueil presse, de blogueurs, voyages presse ...)
- Présentiel salons et événements (Bordeaux Fête le fleuve, Fête du vélo, salon mondial du tourisme, ...)
- Observatoire et étude
- Sensibilisation et information (accueil des Rencontres nationales du tourisme fluvial etc.)
- Déploiement des marques ("Accueil vélo", Terra aventura, Tour de Gironde à vélo)

Axe 3 - Créer les conditions favorables au développement d'offres thématiques

2017

- Relations presse, présence salons (Fête du vin, Workshop Destination vignobles, Festival eat ! Brussel drink ! Bordeaux, accueil de tours opérateurs étrangers etc.)
- Communication papier et numérique (supplément Sud-Ouest,
- 79 nouveaux labellisés "Vignobles et découvertes" pour Bordeaux Porte du vignoble et programme d'animation des acteurs

Axe 4 - Améliorer l'accueil et l'information des clientèles pour accroître la consommation touristique

- Assistance permanente / hotline aux utilisateurs de la base de données SIRTACUI
- Collaboration à la plateforme nationale DATAtourisme
- Accompagnement qualité de l'OTCBM et organisation partenariale d'événements (éductours etc.)
- Préparation de la campagne "Toutes les Scènes de vos Vacances" (print, Web, digital)
- Communication et éditions (identité visuelle Tour de Gironde à vélo, carte Touristique et Vélo etc.)

Axe 5 - Améliorer l'accessibilité numérique, physique et sociale aux offres

- Formation à l'accueil des personnes handicapées pour les prestataires labellisés
- Deux éductours pour les associations de personnes en situation de handicap
- Participation au Forum Tourisme, Loisirs, Sports, Culture et Handicap
- Édition d'une brochure rassemblant l'offre labellisée

- Déploiement de la Place de Marché
- Accueil de projets de tournage dans le département de la Gironde et sur le territoire de Bordeaux

Métropole

Axe 6 - Renforcer la qualification de l'offre

- Édition de documents de communication information promotion sur les Meublés de Tourisme, Tourisme et Handicap, Clévacances et Ecolabel NF
- Accompagnement des démarches de tourisme durable (pré-diagnostics et diagnostics ecolabel européen)
- Classement des meublés de Tourisme (parc équivalent à celui de 2017 soit 317 logements)
- Actions de qualification de l'offre et d'animation du réseau de l'association "Clévacances"
- 5 pré-diagnostics Tourisme Durable

Axe 7 – Agir pour les Girondins

- Editions (" *Gironde Kids*", *Pistes de Robin*)
- Mise en avant d'événements locaux sur les réseaux sociaux avec une forte progression d'Instagram
- Finalisation et vote du Schéma de Développement Touristique Durable de la Gironde (23 ateliers ayant associé 361 participants)
- Organisation de rendez-vous réguliers (les Matinées de Gironde Tourisme, rendez-vous avec les professionnels, les nouveaux arrivants sur le territoire etc.)
- Observatoire et études (enquêtes camping et hôtellerie avec l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) , suivi conjoncturel, étude oenotourisme, étude clientèle etc.)
- Bureau d'Accueil des Tournages : 16 permanences de Rendez-vous individuels pour les techniciens, soirée de mise en réseau des techniciens et intervention de l'AFR (Association française des régisseurs cinéma et audiovisuel) lors du Festival International du Film indépendant de Bordeaux (Fifib)
- Animer un réseau des professionnels de l'audiovisuel (49 % des tournages ont été réalisés sur le territoire métropolitain, soit 227 jours, le nombre de décors sur la Métropole s'établit à 312 fiches répertoriées dans la base de données des lieux de tournage)

Dans le cadre de la nouvelle convention triennale qui vous est proposée, et pour l'année 2020, le programme de Gironde Tourisme propose les actions d'intérêt métropolitain suivantes :

Rappel des lignes stratégiques

- Armaturer la nouvelle organisation interne de Gironde Tourisme à l'appui d'une démarche qualité structurante en cohérence avec les dynamiques de développement durable et de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Développer les projets et les actions en lien avec un plan marketing efficace, issu de l'observation
- Redimensionner le rayonnement de la Gironde en France et à l'international à travers une couverture média stratégique et stimuler la notoriété de la marque oenotouristique, Bordeaux Wine Trip (BWT) – Route des vins (RDV) qui promeut le vignoble girondin comme espace touristique (dimensions : humaine, de proximité, de qualité, de durabilité, de célébration etc.)
- Diffuser largement l'offre touristique girondine et faciliter la consommation de séjours "slow" "autrement" (mettre en relief l'offre d'écotourisme).

Résumé des principales actions 2020/21

- Elaborer un plan marketing et le décliner en plan d'actions opérationnelles (promotion, presse, communication, édition) sur les principaux marchés émetteurs (collaborations avec l'OTCBM, le CRTNA...)
- Lancer une campagne TV de promotion de la Gironde et du vignoble bordelais
- Lancer la marque relookée BWT, participer aux Fêtes du Vin de Bordeaux, animer les routes du vin et éditer le Guide du Routard "Œnotourisme en Gironde"
- Editer le magazine de collection printemps/été et automne/hiver et assurer son lancement à travers des rencontres professionnelles sur les différents territoires
- Editer une brochure de produits de séjour girondins dans le prolongement de la Place de Marché
- Déployer un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information départemental (SADI), en renforçant le maillage existant et en s'appuyant sur de nouveaux réseaux (patrimoine notamment)
- Déployer la place de marché avec les Offices de Tourisme Girondins
- Développer l'écotourisme et éditer un support print et digital sur les produits et activités écotouristiques

en Gironde : du développement durable, "slow", à l'écotourisme.

- Initier avec Bordeaux Métropole la démarche "affichage environnemental" auprès des hôteliers et lancer les audits "étiquette environnementale"
- Organiser une rencontre nationale sur l'écotourisme en partenariat avec institutions locales
- Valoriser/promouvoir/diffuser l'offre fluviale/fluvestre à travers des supports web et print

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et 1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les missions menées par Gironde Tourisme participent à la politique touristique de notre établissement public,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention cadre triennale 2020-2022 ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2020 ci-annexée.

Article 3 : d'attribuer à Gironde Tourisme une subvention de 180 000 € au titre de l'année 2020.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN